

"Nous croyons cette estimation insuffisante, mais si vous pouvez trouver une compagnie d'assurance qui consente à garantir la moitié des dépenses excédant le montant de \$1,900,000, nous acquitterons l'autre moitié." Mais, aucune compagnie n'a voulu assumer ce risque.

Serions-nous justifiables de dépenser l'argent des contribuables à ce rythme, quand je suis convaincu, à la suite des meilleurs conseils que j'aie pu obtenir, qu'on n'a trouvé aucune méthode permettant l'enlèvement du rocher Ripple? Voilà notre attitude.

Je respecte l'opinion de ceux qui viennent du littoral et les honorables députés peuvent avoir raison d'insister, mais il ne serait pas juste envers mon ministère de vouloir me pousser à dépenser les fonds publics, alors que je ne puis garantir que la tâche sera menée à bonne fin. Telle est notre attitude à l'égard du rocher Ripple.

(Texte)

Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de l'honorable député de Gaspé (M. Langlois). C'est probablement le député qui dépend le plus du département des Travaux publics pour l'amélioration des ports de pêche de la côte gaspésienne. Pendant les années de guerre, nous n'avons pu faire autant de dépenses que d'habitude. Cette année, je crois que le montant dépensé pour l'amélioration des quais, des brise-lames et des ports a été augmenté. Il n'a qu'à nous faire des réclamations,—et c'est ce qu'il fait régulièrement,—pour que le département des Travaux publics améliore toutes les parties de son comté, au fur et à mesure que les fonds lui seront accordés par le Parlement. Je dois lui rendre le témoignage que, parmi la députation de la province de Québec, c'est probablement le député qui me donne le plus de travail dans l'intérêt de ses commettants. Il n'y a pas de journée où je ne reçoive de sa part des demandes pour tâcher d'améliorer le sort de ses pêcheurs. Il peut être assuré que les officiers de mon département et moi-même ferons tout notre possible pour aider à ces pêcheurs.

M. LANGLOIS: Merci.

M. BRACKEN: Avec votre permission, monsieur le président, et si le comité n'y voit pas d'inconvénient, je soulève un autre point. Lorsque le premier ministre suppléant a proposé que nous siégions le samedi, il a dit qu'il laisserait à la Chambre le soin de décider si elle se réunirait dans la soirée. Hier soir, le leader de la Chambre a dit qu'il s'attendait que la Chambre siège ce soir. D'honorables députés m'ont fait savoir qu'ils préféreraient siéger jusqu'à 7 heures, puis lever

la séance jusqu'à lundi matin, si l'on n'y voit pas d'inconvénient. Je sou mets cette proposition aux honorables députés.

L'hon. M. MACKENZIE: Cette motion devrait être présentée alors que l'Orateur occupe le fauteuil. Le Gouvernement s'en remet, à cet égard, au comité et à la Chambre. On m'a demandé, de divers côtés de la Chambre, si nous ne pourrions pas siéger jusqu'à 7 heures, puis lever la séance jusqu'à lundi matin, 11 heures. Si tel est le désir du comité, il me faudra présenter une motion en ce sens.

M. IRVINE: Pourquoi ne pas lever la séance à 6 heures? Quelle différence une heure peut-elle bien faire?

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député le constatera, si nous siégeons jusqu'à 7 heures. Si le comité y consent,—je ne le force pas,—je propose:

Que l'article 6 du Règlement soit suspendu et que la Chambre continue de siéger après six heures du soir.

Du consentement unanime, cela veut dire jusqu'à 7 heures. Si le comité en décide autrement, nous siégerons jusqu'à 11 heures, comme d'habitude. Cela me semble être le désir général du comité.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MACKENZIE propose:

Que l'article 6 du Règlement soit suspendu et que le comité siège après 6 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

M. REID: Devons-nous conclure que la séance durera jusqu'à onze heures?

L'hon. M. MACKENZIE: Après six heures, c'est-à-dire jusqu'au moment de l'ajournement.

M. REID: J'allais proposer que la Chambre siège de neuf heures du matin jusqu'à une heure le lendemain matin.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Golding.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef:

296. Administration, \$245,100.

M. MATTHEWS (Kootenay-Est): Maintenant que nous pouvons revenir pendant quelques instants au rocher Ripple, qui est toujours là, je dirai que j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les remarques qu'ont formulées cet